

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

RENFORÇANT LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES -
(N° 1713)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par

Mme Youssouffa, M. de Courson, Mme Descamps et M. Morel-À-L'Huissier

TITRE

Au titre de la proposition, supprimer le mot :

« locaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de changer le titre de la proposition de loi pour que le titre concerne tous les élus de la République.

En effet, le titre 1er de la proposition, et son article 1er et 2 ne vise pas spécifiquement les élus locaux, mais pour les titulaires d'un mandat électif.

Aussi, le titre de la proposition de loi devrait s'intituler : "Proposition de loi renforçant la sécurité des élus et la protection des maires"